

SÉANCE DU 02 FEVRIER 2017

Le vingt-sept janvier deux mil dix-sept, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le deux février deux-mil dix-sept à vingt heures.
Le Maire.

PRESENTS : MME NASSIVET – M. BOURAIN – MME DOUMERET – M. DUBOIS – MME GOURAUD
MME LAPRADE – M. LATIMIER – MME LOIZEAU – MME MARTIN – MME PAVERNE
M. ROUZEAU – MME ZITOUNI

POUVOIRS : M. COLIN A M. BOURAIN
MME LAURENT A MME MARTIN

EXCUSES : MME BROUCARET – M. GIRAUD

ABSENTS : M. GRUCHY – M. LEROYER – M. MIOT

SECRETAIRE : M. DUBOIS

Madame le Maire ouvre la séance et demande au conseil l'autorisation d'ajouts de deux point de délibération : « *déclassement de la parcelle cadastrée section E-794* » et « *financement via le dispositif PDASR d'actions de sécurité routière* ».

Le conseil donne son accord.

I-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

2016-11-17_023

Le compte-rendu du précédent conseil du 17 novembre 2016 a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 17 novembre 2016.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II- ADHESION AU CENTRE REGIONAL DES ENERGIES RENOUVELABLES (CRER)

2017-02-02_001/7.1

La Région Nouvelle-Aquitaine nous a adressé à la mi-novembre son 1er appel à projets, dispositif d'accompagnement financier pour l'installation de chaudières à bois à plaquettes bois ou à granulés à bois.

La commune ayant en projet la construction d'une salle multi-activités à proximité de l'école, nous avons déjà évoqué la possibilité d'une installation de chauffage commune aux 2 bâtiments, chauffage issu d'énergie renouvelable.

Parmi les critères d'éligibilité des dossiers, la réalisation d'une étude de faisabilité selon le cahier des charges de l'ADEME est nécessaire, étude qui doit être précédée d'une pré-étude qui validera la justesse de la commande d'une étude de faisabilité.

Cette pré-étude doit être réalisée par l'Animateur Bois Energie désigné par la Région ALPC (Aquitaine Limousin Poitou-Charentes), le CRER pour les départements de l'ancienne région Poitou-Charentes.

La pré-étude est gratuite sous réserve de l'adhésion au CRER de la collectivité, c'est pourquoi je vous propose cette adhésion, en contrepartie d'une cotisation annuelle de 300 € (barème selon le nombre d'habitants). **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :**

- **D'accepter l'adhésion au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) pour une cotisation annuelle de 300 euros,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

III – CONVENTION ASSOCIATION PLANNING-CHAT

2017-02-02_002/7.1

Notre commune se trouve confrontée à une prolifération de chats errants, chats abandonnés lors de déménagements, portées de chats de compagnie non stérilisés...

Ces chats sont plus ou moins nourris par les habitants et restent sur le territoire, générant des nuisances et des plaintes.

Afin de gérer la population féline sur le long terme, il faut mettre en œuvre une politique de stérilisation.

L'association Planning-Chat, qui intervient sur les communes de la CDA depuis 11 ans, a été contactée pour nous présenter son mode opératoire et les conditions d'intervention sur notre territoire.

Plusieurs campagnes de capture seront nécessaires, cadrées par un arrêté municipal, les chats seront relâchés sur le lieu de leur capture, après avoir été stérilisés.

Il convient de conventionner avec cette association pour bénéficier de leur intervention.

Les frais de stérilisations et d'identification seront à la charge de la commune, qui les remboursera à l'association au vu des factures réglées, sur tarifs préférentiels, aux vétérinaires partenaires.

Un crédit maximal de 1500 € par an sera prévu au budget à cet effet.

Le conseil sera appelé ultérieurement à délibérer pour l'attribution d'une subvention annuelle de 250 € à l'association.

Le conseil est appelé à délibérer pour autoriser le maire à signer la convention avec l'association Planning-Chat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **D'accepter la convention avec l'association Planning-Chat pour un budget annuel de 1500 euros,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

IV – LANCEMENT MARCHÉ RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

2017-02-02_003/1.1

Madame le Maire explique que la convention de restauration scolaire qui nous lie actuellement avec la société Poitou Resto (CONVIVIO) depuis le 1er octobre 2013 arrive à échéance au 30/09/2017.

Un marché à bon de commande pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} octobre 2017 et renouvelable 3 fois par reconduction expresse, doit être lancé pour une prestation de production, conditionnement et livraison des repas en liaison froide, pour le restaurant scolaire et périscolaire.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver le lancement d'un marché de prestation de production, conditionnement et livraison des repas en liaison froide, pour le restaurant scolaire et périscolaire,**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.**

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

V- ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE EN ŒUVRE DU PPCR AU 01/01/17

2017-02-02_004/4.1

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Tableau des effectifs actualisé au 1^{er} janvier 2017 :

Titulaires

Emploi	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/16	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/17	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des adjoints administratifs			
- secrétaire de mairie	- adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	- adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h
- secrétaire administratif état civil-urbanisme-élection-comptabilité	- adjoint administratif 2 ^{ème} classe	- adjoint administratif	1 poste à 33h
- secrétaire administratif état civil-urbanisme-élection	- adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	- adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des adjoints techniques			
- agent technique espaces verts	- adjoint technique 2 ^{ème} classe	- adjoint technique	1 poste à 35h
- agent technique bâtiments-voirie	- adjoint technique 2 ^{ème} classe	- adjoint technique	1 poste à 35h
- animateur	- adjoint technique 2 ^{ème} classe	- adjoint technique	1 poste à 27h
- agent de restauration scolaire	- adjoint technique 2 ^{ème} classe	- adjoint technique	1 poste à 21h
- agent d'entretien des locaux	- adjoint technique 2 ^{ème} classe	- adjoint technique	1 poste à 24h
Cadre d'emplois des adjoints d'animation			
- directeur centre de loisirs	- adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	- adjoint d'animation	1 poste à 35h
- responsable TAP - cantine	- adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	- adjoint d'animation	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des ATSEM			
- ATSEM	- ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	- ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	2 postes à 30h30
- ATSEM	- ATSEM de 1 ^{ère} classe	- ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h
Cadre d'emplois de la Police Municipale			
- Gardien de Police Municipale	- Gardien de Police Municipale	- Gardien de Police Municipale	1 poste à 17h30

Non-Titulaires

Emploi	Type de contrat	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Administratif		
- agent de gestion agence postale communale	- CDD (convention La Poste)	1 poste à 30h
technique		
- agent technique espaces verts	- CA	1 poste à 35h
- agent technique bâtiments-voirie	- CAE	1 poste à 22h
- agent d'entretien des locaux	- CAE	3 postes à 22h
Animation		
- animateur	- CAE	1 poste à 20h
- animateur	- CAE	2 postes à 22h
- animateur	- CAE	1 poste à 24h
Education		
- « activité danse »	- vacataire	1 poste à 150h/an
- « activité expression florale »	- vacataire	1 poste à 450h/an

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VI- ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADES

2017-02-02_005/4.1

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'avancement d'un agent au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe au 15 février 2017 suite à l'obtention de son examen professionnel et aux avancements de grade à l'ancienneté pour 5 agents au 1^{er} janvier 2017.

Il est proposé à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs afin de pouvoir procéder à la création des postes : 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ; 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe ; 1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe ; 1 adjoint administratif principal 2^{ème} classe, 2 ATSEM principal de 1^{ère} classe

Madame le Maire Propose de modifier le tableau des effectifs à compter 1^{er} janvier 2017 comme suit :

Titulaires

Emploi	Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
- secrétaire de mairie	- adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h
- secrétaire administratif état civil-urbanisme-élection	- adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 33h
- secrétaire administratif état civil-urbanisme-élection	- adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
- agent technique espaces verts	- adjoint technique	1 poste à 35h
- agent technique bâtiments-voirie	- adjoint technique	1 poste à 35h
- animateur	- adjoint technique	1 poste à 27h
- agent de restauration scolaire	- adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 21h
- agent d'entretien des locaux	- adjoint technique	1 poste à 24h
Cadre d'emplois des adjoints d'animation		
- directeur centre de loisirs	- adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe au 15/02/17	1 poste à 35h
- responsable TAP - cantine	- adjoint d'animation	1 poste à 35h
Cadre d'emplois des ATSEM		
- ATSEM	- ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	2 postes à 30h30
- ATSEM	- ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h
Cadre d'emplois de la Police Municipale		
- Gardien de Police Municipale	- Gardien de Police Municipale	1 poste à 17h30

Non-Titulaires

Emploi	Type de contrat	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Administratif		
- agent de gestion agence postale communale	- CDD (convention Mairie/La Poste)	1 poste à 30h
technique		
- agent technique espaces verts	- CA	1 poste à 35h
- agent technique bâtiments-voirie	- CAE	1 poste à 22h
- agent d'entretien des locaux	- CAE	3 postes à 22h
Animation		
- animateur	- CAE	1 poste à 20h
- animateur	- CAE	2 postes à 22h
- animateur	- CAE	1 poste à 24h
Education		
- « activité danse »	- vacataire	1 poste à 150h/an
- « activité expression florale »	- vacataire	1 poste à 450h/an

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VII- DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION E n°794

2017-02-02_006/3.5

Préalablement à ce qui suit, il est ici rappelé qu'aux termes d'une délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2016, il a été décidé la régularisation cadastrale entre le domaine public de la commune et les propriétés riveraines, soit des parcelles cadastrées section E n° 793-794-791 sises rue du Puits.

Afin de pouvoir établir l'acte notarié permettant de régulariser ces modifications, et de mettre en concordance la situation juridique avec la situation naturelle pré-existante des

lieux, le déclassement du domaine public communal de la parcelle nouvellement cadastrée section E n°794, doit être prononcé selon les dispositions de l'article L141-3 du code de la voirie routière, dont le contenu est ci-après reproduit :

.../...

"Article L141-3

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration".

Madame le Maire informe le conseil Municipal :

- 1- que la voirie communale VC34 « rue du Puits – La Fondelay » est inscrite au tableau de classement des voies communales à caractères de RUE depuis 1985 pour une longueur de 137m linéaire et une largeur moyenne de 7m.
- 2- qu'aucune modification n'est apportée à ce tableau.

Afin de mettre en concordance la situation juridique avec la situation naturelle préexistante des lieux, Madame le maire propose le déclassement du domaine public communal de la parcelle nouvellement cadastrée section E n°794 pour 43 ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- **D'accepter le déclassement du domaine public communal de la parcelle nouvellement cadastrée section E n°794 pour 43 ca,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.**

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VIII - FINANCEMENT VIA PDASR - ACTIONS ECF DE SECURITE ROUTIERE SENIORS

2017-02-02_007/7.1

Le Conseil Municipal a souhaité répondre à l'appel à projet de la Préfecture 17 dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Le village compte une grande proportion de personnes âgées ou vieillissantes (Seniors) qui conduisent. Le projet propose **une action Sécurité Routière pour public "Seniors"** proposé par ECF (Ecole de Conduite Française).

Il s'agit d'informer et sensibiliser le public "Senior", titulaire du Permis de Conduire depuis de très nombreuses années, aux différentes contraintes et aux limites liées à l'usage d'un véhicule lors des déplacements.

Les associations (clubs des aînés ruraux) sont intéressées par cette action.

Le public "Sénior " du village, ainsi que les habitants en général se montrent très intéressés par ce projet.

L'action proposée se déroule sous forme de 3 modules d'une demi-journée :

Module 1 « Conférence » : Cette conférence est construite autour d'un échange de 2 heures entre un intervenant ECF et des conducteurs « seniors » souhaitant s'informer, se sensibiliser sur les risques de la conduite automobile et le maintien de son autonomie le plus longtemps possible.

Module 2 «Situation de conduite» : Rappel du code de la route, analyse des situations à risque, les nouveaux équipements embarqués (GPS, ABS, limiteur, régulateur...).

Module 3 «Santé et conduite» : Temps de réaction et distance de sécurité, conduite et prise de médicaments, aptitude à la conduite.

Public :

Module 1 : tout public avec une cible "Senior" plus spécifique. 100 pers. ou + dont 20 seniors.

Module 2 : public essentiellement "Senior" 20 pers.

Module 3 : public essentiellement "Senior" 20 pers.

Organisation:

Les 3 modules se dérouleront dans une salle mise à disposition par la Commune. Une information sera faite directement auprès du public "Senior", par le biais des élus qui rencontrent les clubs des aînés, mais également lors de temps d'échanges comme le "Café des Aînés" communal.

L'ensemble des habitants sera informé de l'action par le biais du Bulletin Municipal, du Site Internet et du panneau d'information électronique de la commune.

L'action se déroulera à raison d'un module / mois, sur la période mai / novembre 2017. (Calendrier à définir avec ECF).

Evaluation:

Le succès de l'opération dépendra du nombre de participants. Un questionnaire de satisfaction est proposé en fin d'action.

Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Prestations de services	955,00	Etat (80%)	764,00
		Commune de Thairé (20%)	191,00
MONTANT TTC	955,00		955,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'approuver le projet d'actions de sécurité routière ECF et son financement pour un montant de 955 €,
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs,
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

IX – QUESTIONS DIVERSES

9-1 ÉLU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR), la Préfecture 17 nous demande de nommer un élu référent « sécurité routière ». Sébastien BOURAIN est nommé élu référent.

9-2 CALENDRIER

- conseil municipal : Lundi 27/02/2017 - 19h
- réunion charte architecturale et paysagère : Mardi 21/02/2017 - 18h
- café citoyens : 11/02 - 11/03 - 22/04 - 10/06
- café des aînés : 25/02

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 21 H 35.

Liste des présents à la séance du 02 février 2017

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Marie-Gabrielle NASSIVET		François MIOT	
Sébastien BOURAIN		Sylvie LOIZEAU	
Loris PAVERNE		Éric LATIMIER	
Stéphane COLIN		Sébastien GIRAUD	
Maryvonne LAPRADE		Jérôme DUBOIS	
Danielle GOURAUD		Benoît LEROYER	
Patricia DOUMERET		Rébecca MARTIN	
Dalila ZITOUNI		Séverine LAURENT	
Yves ROUZEAU		Sandy GRUCHY	
Marie-Cécile BROUCARET			

Table des matières séance du 17 novembre 2016

Réf.

I-APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016	2016-11-17_023
II-ADHESION AU CENTRE REGIONAL DES ENERGIES RENOUVELABLES (CRER)	2017-02-02_001/7.1
III-CONVENTION ASSOCIATION PLANNING-CHAT	2017-02-02_002/7.1
IV-LANCEMENT MARCHÉ RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	2017-02-02_003/1.1
V-TABLEAU DES EFFECTIFS - MISE EN ŒUVRE DU PPCR AU 01/01/17	2017-02-02_004/4.1
VI-TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A L'AVANCEMENT D'UN AGENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPALE 2EME CLASSE AU 15/02/2017	2017-02-02_005/4.1
VII- DECLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION E N°794	2017-02-02_006/3.5
VIII - FINANCEMENT VIA PDASR - ACTIONS ECF DE SECURITE ROUTIERE SENIORS	2017-02-02_007/7.1

